

Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)



8 décembre 2020

SESSION ORDINAIRE 2020-2021

**CONSEIL CONSULTATIF BRUXELLOIS FRANCOPHONE
DE L'AIDE AUX PERSONNES ET DE LA SANTÉ**

Rapport d'activités pour l'année 2019

transmis au Parlement francophone bruxellois conformément à l'article 6 du décret du 17 février 2006
modifiant le décret du 5 juin 1997 portant création du Conseil consultatif bruxellois francophone
de l'Aide aux personnes et de la Santé

SOMMAIRE

1. Bureau	3
2. Section « Aide et soins à domicile »	8
3. Section « Services ambulatoires »	12
4. Section « Cohésion sociale »	17
5. Section « Hébergement »	20
6. Section « Personnes handicapées »	24
7. Section « Promotion de la santé »	31

1. Bureau du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux personnes et de la Santé

1. COMPÉTENCES ET MODE DE COMPOSITION

Le Bureau du Conseil consultatif est compétent pour toutes les matières « transversales » ou communes à plusieurs sections.

Il est composé :

- des présidents et vice-présidents de chaque section;
- de deux membres élus dans chaque section.

2. MEMBRES

Section Aide et soins à domicile

Gaël SCHADECK
Germaine NZUANZU
Dominique BOUCKENAERE
Marc DUMONT

Section Hébergement

Christine VANHESSEN
Martine DUPREZ
Clara MENNIG
Daniel FULD

Section Services ambulatoires

Michel DUPONCELLE
Gaëtan DE LAEVER
Julie KESTELOOT
Christopher COLLIN

Section Personnes handicapées

Michel MAGIS
Chantal PIRLOT de CORBION
Thomas DABEUX
Gaëtane DU BUS

Section Cohésion sociale

Myriem AMRANI
Alain WILLAERT
Encarni BERMUDEZ
Juan LATORRE

Section Promotion de la santé

Jacques MOREL
Myriam DIELEMAN
Isabelle GODIN
Christian DE BOCK

Président : M. Alain WILLAERT

Vice-présidente : Mme Chantal PIRLOT de CORBION

3. RÉUNIONS

En 2019, le Bureau s'est réuni à 9 reprises, à savoir les 28 janvier, 11 mars, 1^{er} avril, 6 mai, 3 juin, 20 juin, 2 septembre, 7 octobre, et le 2 décembre 2019.

4. AVIS SUR LES TEXTES LÉGAUX SOUMIS PAR LE COLLÈGE**Arrêté modifiant 2018/2246 – Intégration des nouvelles mesures de l'accord NM 2018 dans la législation actuelle**

Avis favorable à l'unanimité.

Avant-projet du décret 2018/825 du Collège de la Commission communautaire française modifiant le décret du 13 mai 2004 relatif aux subventions pour l'achat, la construction, la rénovation, l'aménagement, l'équipement, l'extension et l'ameublement de certains centres, services, maisons, organismes ou initiatives d'habitations protégées relevant de la politique de l'action sociale, de la famille et de la santé »

Et

Avant-projet d'arrêté 2018/826 du Collège de la Commission communautaire française modifiant l'arrêté du 14 avril 2005 portant application du décret relatif aux subventions pour l'achat, la construction, la rénovation, l'aménagement, l'équipement, l'extension et l'ameublement de certains centres, services, maisons, organismes ou initiatives d'habitations protégées relevant de la politique de l'action sociale, de la famille et de la santé »

Deux modifications : Retirer les secteurs qui ne sont plus dans les compétences de la Commission communautaire française à la suite de la VI^{ème} réforme de l'État et intégrer les services psychothérapeutiques mixtes et les services d'accueil de jour pour personnes âgées. Avis favorable à l'unanimité.

Avant-projet de décret portant assentiment à l'Accord de partenariat stratégique entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et le Japon, d'autre part, fait à Tokyo le 17 juillet 2018 – Première lecture

Nécessité distinction entre un accord : Commission communautaire française – les entités étrangères (Sénégal, Pologne, ...) et Commission communautaire française – entité fédérée. Avis favorable à l'unanimité.

Avant-projet de décret portant assentiment à l'Accord de partenariat global et renforcé entre l'Union Européenne et la Communauté Européenne de l'énergie atomique et leurs états membres, d'une part, et la République d'Arménie, d'autre part, signé à Bruxelles le 24 novembre 2017 – Première lecture

Avis favorable à l'unanimité.

Avant-projet de décret portant assentiment à l'Accord de coopération entre la Commission communautaire française et la Tunisie – Première lecture

Avis favorable à l'unanimité.

Avant-projet de décret portant assentiment à l'Accord-cadre de coopération entre, d'une part, la Communauté française de Belgique, la Région wallonne, la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, et d'autre part, la République de Guinée, fait à Namur le 1^{er} mars 2019

Avis favorable en attirant l'attention sur la situation actuelle en Guinée.

Avant-projet de décret portant assentiment à l'Accord-cadre de coopération entre, d'une part, la Communauté française de Belgique, la Région wallonne, la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, et d'autre part, la République du Rwanda, fait à Kigali le 20 février 2019

Avis favorable à l'unanimité.

5. IMMUNITÉS FISCALES

Immunité fiscale « Bulle Wasserette Mobile » : Avis favorable à l'unanimité.

Immunité fiscale « Plate-forme citoyenne de soutien aux réfugiés » : Avis favorable à l'unanimité.

6. TRAVAUX D'INITIATIVES DU BUREAU

Avis d'initiative du Bureau du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'aide aux personnes et de la santé sur l'avenir de la fonction consultative en Commission communautaire française :

- maintenir l'implication conjointe de personnes représentantes des usagers, des travailleurs et des employeurs des secteurs concernés ainsi que d'experts au sein d'un organe consultatif;
- être attentif à l'équilibre des secteurs représentés en actualisant les règles d'attribution des mandats;
- allouer plus de moyens au fonctionnement du Conseil consultatif permettant le renforcement du secrétariat, la mise à disposition d'outils facilitant l'analyse et la prise de décision, d'obtenir des statistiques des secteurs, ...;
- créer un lien structurel entre l'organe de consultation de la Commission communautaire française, de la Commission communautaire commune et d'Irisicare afin de pouvoir penser les politiques sociales et de santé sur le territoire bruxellois;
- organe de consultation doit être saisi plus rapidement des projets qui font l'actualité des ministères et le dialogue entre les secteurs et l'autorité politique doit y être soutenu et facilité.

7. GROUPES DE TRAVAIL

Aucun groupe de travail du Bureau ne s'est réuni en 2019.

8. INVITATION DE PERSONNES EXTERNES AU BUREAU

Présentation du rapport « Handistreaming » et les remarques de la section Personnes handicapées

Rapport en début de législature et fin de législature. Décret datant de 2016 avec entrée en vigueur en 2018. Six sections sont développées :

- occupation de personnes handicapées (4,4 % quota Commission communautaire française), formation langue des signes, projets avec la Pologne, sensibilisation avec asbl Plein pieds;
- culture et sports, financement, Open disability card;
- enseignement et formation professionnelle, groupe de travail Bruxelles Formation – PHARE, Commission communautaire française est PO dans différentes organisations;
- accessibilité des bâtiments et des transports;
- PHARE : financement services d'accueil pour personnes handicapées et enseignement et formation professionnelle, cellules d'accueil en ETA, différentes interventions possibles;
- affaires budgétaires et patrimoniales : aménagements effectués pour facilités aux PMR.

Courrier envoyé au Bureau par le front commun syndical concernant le projet de réforme du secteur ambulatoire

Note de l'Interfédération ambulatoire envoyée aux 2 cabinets compétents en social-santé et à l'administration. Sections concernées : Services ambulatoire et Aide et soins à domicile.

Proposition de réinvestir le Conseil consultatif avec des thématiques très précises, telles : répartition territoriale et la notion de responsabilité populationnelle, place active de l'usager-citoyen, ...

Remarques : Vision et charte de valeurs. L'IFA travaille sur une piste. Attribution des rôles préalable. Conseil consultatif légitimé pour travail de réflexion.

Présentation du dénombrement des personnes sans abri à Bruxelles par Brussel'Help

Données globales et de référence des CPAS et des différents centres et services actifs en matière d'hébergement et d'accueil. Méthode inchangée depuis 2008 (comparaison chiffres). Utilisation données par politiques publiques et les médias.

Bonne collaboration avec les logements de transit. Gros travail effectué par SPF Intégration Sociale pour centraliser les adresses de références sur tout le territoire belge. Difficulté obtention données sur les personnes hébergées en privé, en communautés religieuses, en structures non reconnues, ...

Chaque ville a sa particularité. Constat d'augmentation en Europe. Crise migratoire mais couplée à la paupérisation, à l'accès au logement et à d'autres causes structurelles.

Dernière étude remet en cause la notion d'urgence et la notion d'insertion (ordonnance Bruxelles-Capitale). Nécessité développement actions cohérentes entre secteurs et secteurs connexes pour sortir les personnes de la spirale. Continuité dans la lignée précédente législature pour renforcer insertion, *housing first*, captation en logement. Réflexion demandée sur mécanisme de prévention aussi dans le parc privé, aide à la jeunesse, personne sortant de prison, aller-retour institutions psychiatriques. Difficile de construire sur le terrain. Prévention perte logement fera partie des recommandations Commission communautaire française – Commission communautaire commune – Région. Implication future AG Brussels'Help.

Présentation du projet d'École de transformation sociale par Mme Lolita Sandron et Mme Fanny Laurent (Forum – Bruxelles contre les inégalités)

L'origine de l'école de transformation sociale remonte à octobre 2017 et la semaine « Hors circuit – laboratoire de l'intervention sociale » qui a vu émerger 20 propositions de chantiers parmi lesquelles on retrouve le projet d'école de transformation sociale. Le postulat de base de l'école : les solutions aux problèmes sociaux existent mais elles sont un peu diffuses. En concentrant les acteurs, on a l'espoir de relancer la dynamique.

Présentation relative à la journée d'étude « Bruxelles Région aidante » du 20 mars 2019 par Mme Croisiaux (La Braise)

Subsides en santé pour asbl Jeunes aidants proches. L'Europe a interpellé la Commission communautaire française sur le concept. Développement méthodologie et outils dans les écoles pour aider à connaître et soutenir le travail des aidants proches.

Plateforme SAM : aides et forum. Importance de réduire le poids psychologique. Développement équipe mobile pour agir au cœur des familles dès qu'une charge apparaît.

Constat : information déficiente pour les jeunes dans certains milieux (méconnaissance, peu de suivi, ...). Nécessité accompagnement en continu.

9. DIVERS

- Demande analyse d'opportunités confié au CBCS pour un nouvel organe consultatif par le Collège précédent;
- 10 novembre : matinée de rencontres et d'échanges avec les représentants politiques concernés par la problématique du sans-abrisme par AMA;
- Avenir pour le Conseil consultatif;
- Projet d'École de transformation sociale;
- Processus de traitement des plaintes par la Commission communautaire française.

Pour le Président du Bureau,

Alain WILLAERT,

La Secrétaire,

Evelyne VERSCHUEREN.

2. Section « Aide et soins à domicile »

1. SECTEURS CONCERNÉS

La section « Aide et soins à domicile » du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux personnes et de la santé a pour mission de donner des avis sur les questions qui concernent :

- le maintien à domicile;
- l'aide aux familles et aux personnes âgées;
- les centres de formation d'aides familiaux;
- les soins palliatifs;
- la coordination de soins et services à domicile.

Son avis est requis sur les projets de décrets et leurs arrêtés d'exécution ainsi que lorsqu'une norme prescrit l'obtention de l'avis d'un organe consultatif pour un service ou un centre agréé par le Collège dans un des secteurs susmentionnés.

2. LES MEMBRES

La section « Aide et soins à domicile » est composée de 14 membres effectifs et de 14 membres suppléants :

- 4 membres représentent les pouvoirs organisateurs;
- 3 membres représentent les travailleurs des secteurs;
- 3 membres représentent les utilisateurs ou les publics cibles;
- 4 membres sont nommés à titre d'expert.

Le tableau ci-dessous reprend la liste des membres :

Représentants les pouvoirs organisateurs :

Effectifs	Suppléants
Gaël SCHADECK	Stéphanie SEUTIN
Fabienne DE LEVAL	Carine VANDROOGENBROECK
Marc DUMONT	Pauline MONNIER
Dominique VAN LIERDE	Joëlle DEWALHENS

Représentants les travailleurs :

Effectifs	Suppléants
Myriam MINEUR	–
Véronique FRANC	Annick JANDRAIN
Anthony OSCHE	Germaine NZUANZU

Représentants les utilisateurs ou publics cibles :

Effectifs	Suppléants
Axel DE ROOVER	Marine SALOU
Sophie VANHELLEPUTTE	Elise DUBETZ
Christine FRANCKX	Anouk DUFOUR

Représentants les experts :

Effectifs	Suppléants
Jacques MORIAU	Alain WILLAERT
Miguel ROSAL MARTINS	Marie-Pascale MINET
Betty SERVAIS	Dominique BOUCKENAERE
Catherine BALLANT	Joëlle JOSSE

Présidence :

M. Gaël SCHADECK

Vice-Présidence :

Mme Germaine NZUANZU

La section est représentée au Bureau par :

M. Gaël SCHADECK, Mme Germaine NZUANZU, Mme Dominique BOUCKENAERE et M. Marc DUMONT.

3. LES RÉUNIONS

En 2019, la section « Aide et soins à domicile » s'est réunie à six reprises.

Les membres suppléants ont été invités à participer aux réunions, afin d'apporter leur expertise sur les différents sujets abordés lors de nos séances.

4. EXAMEN DE PROJETS DE TEXTES LÉGAUX ET AVIS SUR CES TEXTES

Avis concernant l'accord NM – Arrêté modifiant 2018/2246 – Intégration des nouvelles mesures de l'accord et mis à jour de la réglementation

La section a remis un avis favorable à l'unanimité de ses membres, moyennant deux remarques :

1. garantir le financement des montants affectés au maintien de l'emploi;
2. garantir au minimum tous les montants forfaitaires des services d'aide à domicile figurants dans l'annexe I NM section B.

Avis portant sur le projet d'arrêté 2019/... du Collège de la Commission française modifiant l'arrêté 2007/1493 du Collège de la Commission communautaire française du 20 décembre 2007 relatif au renouvellement d'agrément définitif de l'Asbl « AREMIS » en tant que Service de Soins palliatifs et continus – Modification du siège social

La section a remis un avis favorable à l'unanimité de ses membres.

Avis portant sur l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française modifiant l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française du 4 juin 2009 portant application du décret du 5 mars 2009 relatif à l'offre de services ambulatoire dans les domaines de l'action sociale, de la famille et de la santé. 1^{re} lecture

La section a remis un avis favorable à l'unanimité de ses membres.

Avis concernant l'arrêté 2019/763 du Collège de la Commission communautaire française portant application du décret du 5 mars 2009 relatif à l'offre des services ambulatoires dans les domaines de l'action sociale, de la famille et de la santé. 1^{re} lecture

– La section a souhaité:

- ajouter un considérant précisant l'objectif du recueil de données.

– La section a émis les remarques suivantes :

- 1) quel sera le temps à consacrer par les services à l'encodage des données tant au niveau de la quantité qu'au niveau de la qualité de celui-ci;
- 2) vérifier au niveau des SAD quelles sont déjà les données disponibles (comme elles sont déjà envoyées à l'administration), afin d'éviter le double encodage;
- 3) que l'Administration s'engage à mettre les moyens financiers nécessaires à disposition des services afin de leur permettre de développer leurs outils pour répondre à l'obligation de remplir ce recueil de données;
- 4) obtenir rapidement un vade-mecum permettant aux services de savoir avec précision les champs à remplir dans le recueil de données.

La section a remis un avis favorable moyennant 4 absentions et 1 vote défavorable.

5. LES ACCORDS DE PRINCIPE, AGRÉMENTS, RENOUVELLEMENTS, MODIFICATIONS, REFUS ET RETRAITS D'AGRÉMENTS

Une demande de renouvellement d'agrément du réseau « Mariage et Migration » Asbl

La section a remis un avis favorable à l'unanimité de ses membres.

Une demande de dérogation à la qualification de Mme Steffi Leshwange, infirmière spécialisée en oncologie, titulaire d'un master en Santé publique, pour occuper un poste universitaire au sein du service palliatifs et continués « Cité Sérine »

La section a remis un avis favorable à l'unanimité de ses membres.

Une demande de dérogation à la qualification de Mme Cynthia Pochet, infirmière disposant d'un master en Santé publique, pour occuper un poste universitaire au sein du service des soins palliatifs et continués « Arémis »

La section a remis un avis favorable à l'unanimité de ses membres.

Une demande de dérogation à la qualification de Mme Isabelle Guissard, infirmière brevetée, pour occuper un poste de niveau bachelier au sein du service de soins palliatifs et continués « Continuing care »

La section a remis un avis favorable à l'unanimité de ses membres.

6. POINTS SOUMIS PAR LE COLLÈGE

/

7. TRAVAUX ET AVIS D'INITIATIVES

/

8. RÉUNIONS COMMUNES ENTRE SECTIONS

Sans objet

9. DIVERS

Information sur l'avancée du dossier concernant la problématique du stationnement et plus généralement de la Mobilité à Bruxelles

Démarches d'Évaluation Qualitative : demande d'avis sur les propositions thématiques sectorielles (DEQ 4 : 2020-2022)

La section a remis un avis favorable à l'unanimité de ses membres.

Présentation du rapport d'Activité 2018

La section a remis un avis favorable à l'unanimité de ses membres.

Suggestions pour la réalisation d'un mémorandum suite à la demande du Bureau

Présentation de la nouvelle procédure « Plaintes » par le service de l'Inspection

Approbation du Mémorandum de la section approuvé par la section

Problématique des cartes de stationnement

La Région a de nouveau changé sa législation => les cartes de parking pour les AF et AM ne sont plus renouvelées => retour à la situation d'avant.

Pour le Président,

Gaël SCHADECK,

La Secrétaire,

Nathalie FONTAINE.

3. Section « Services ambulatoires »

1. SECTEURS CONCERNÉS

La section « Services ambulatoires » du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'aide aux personnes et de la santé a pour mission de donner des avis sur les questions qui concernent les structures d'accueil et/ou de soins. Les secteurs concernés sont :

- les services de santé mentale;
- les services actifs en matière de toxicomanies;
- les centres d'action sociale globale;
- les centres de planning familial;
- les maisons médicales;
- les services de médiation de dettes;
- les centres d'accueil téléphonique;
- les réseaux.

2. LES MEMBRES

La section « Services ambulatoires » est composée de 24 membres effectifs et 24 membres suppléants.

Le Collège de la Commission communautaire française a adopté le 28 juin 2018 l'arrêté 2018/1269 portant nomination des membres du Conseil consultatif de l'aide aux personnes et de la santé couvrant la période du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2023.

En 2019, des modifications ont été apportées suite à la démissions de certaines membres et à la nomination de nouveaux membres pour les remplacer. L'arrêté 2018/2624 modifiant l'arrêté 2018/1269 a été adopté par le Collège le 28 mars 2019.

En date du 31 décembre 2019, 2 postes étaient à pourvoir suite à des démissions.

La composition de la Section à cette date était la suivante :

Représentants les pouvoirs organisateurs :

Effectifs	Suppléants
KESTELOOT Julie	LECLERCQ Fanny
JACOB Colette	WESEL Pascale
BOGAERT Josette	VAN HUYK Catherine
GONCALVES Manu	LUMINET Pierre
MAJOROS Karim	SAEY Emilie
RAFALOWICZ Jérémie	MARSELLA Stefania

Représentant les travailleurs :

Effectifs	Suppléants
–	DUPUIS Yves
CHAFI Abder	BERMUDEZ Encarni
WOUTERS Zoé	SMET Pierre
RENSON Marie-Christine	PAGE Nadine
GRAUMAN Lucy	HERRERO Maria
OSCHE Anthony	VASQUEZ Nitza

Représentant les utilisateurs ou les publics cibles :

Effectifs	Suppléants
WILLAERT Alain	MORIAU Jacques
FAUTRE Sarah	VANDERMEERSCH Caroline
CULOT Jean-François	COLLE Éric
CAUFRIEZ Alain	DE DECKER Marie-Noëlle
COLLIN Christopher	de COMBRUGGHE Guilhem
DUBETZ Elise	DEKEULENEER Alain

Représentant les experts :

Effectifs	Suppléants
BAUFAY François	VANEECKHOUT Michael
DEVROEY Maud	DE BACKER Mathieu
SAMII Yahyâ Hachem	DELEHOZEE Benoît
–	SARGUINI Latifa
WILLEMS Frédéric	De RIDDER Pascale
DUPONCELLE Michel, Président	THIEBAUT Patricia

Présidence : M. Michel DUPONCELLE

Vice-Présidence : M. Gaëtan DE LAEVER de janvier 2019 à avril 2019

Vice-Présidence f.f. : M. Abder CHAFI de mai 2019 à Novembre 2019

Vice-Présidence : M. Abder CHAFI à partir de décembre 2019

Membres du Bureau : Mme Julie KESTELOOT, M. Christopher COLLIN, M. Abder CHAFI et M. Michel DUPONCELLE

3. LES RÉUNIONS

En 2019, la Section « Services ambulatoires » s'est réunie à 9 reprises. Le quorum de présences était atteint à chaque réunion.

4. EXAMEN DE PROJETS DE TEXTES LÉGAUX ET AVIS SUR CES TEXTES

Avis relatif à l'arrêté 2018/2246 du Collège de la Commission communautaire française modifiant l'arrêté du 18 octobre 2001 du Collège de la Commission communautaire française relatif à l'application du décret de la Commission communautaire française du 6 juillet 2001 modifiant diverses législations relatives aux subventions accordées dans le secteur de la politique de la santé et de l'aide aux personnes et relatif à la modification de divers arrêtés d'application concernant les secteurs de l'aide aux personnes, de la santé, des personnes handicapées et de l'insertion socioprofessionnelle – 1^{re} lecture du 13 décembre 2018 – (Arrêté non marchand- Intégration des nouvelles mesures de l'accord NM 2018 dans la législation actuelle)

Avis de la Section « Services ambulatoires » transmis au Bureau le 28 janvier 2019 :

L'avis de la Section des Services ambulatoires sur l'arrêté 2018/2246 est favorable à l'unanimité moyennant les corrections suivantes :

- annexe III NM : au point 1. Secteur du planning familial, 3^e fonction : remplacer « Infirmier social ou infirmier en santé communautaire » par « infirmier en santé communautaire ou infirmier ayant un titre complémentaire à orientation sociale »;
- annexe III NM : au point 15. Secteur des services d'accueil familial, 7^e fonction : ajouter le mot « communautaire » après « en santé » (soit : Infirmier-e en santé communautaire).

La Section émet un avis globalement positif mais souhaite exprimer une inquiétude quant à l'absence, dans cet arrêté, de la revalorisation des fonctions de coordination et d'administration/secrétariat.

Elle espère que le débat concernant ces aspects pourra avoir lieu dans le cadre de la réforme du décret ambulatoire qui est envisagée.

Avis relatif à l'arrêté 2019/443 du Collège de la Commission communautaire française modifiant l'arrêté du 4 juin 2009 portant application du décret du 5 mars 2009 relatif à l'offre de services ambulatoires dans les domaines de l'action sociale, de la famille et de la santé. 1^{re} lecture. (Secteur soins palliatifs)

Avis de la Section « Services ambulatoires » du 16 mai 2019 : Avis favorable à l'unanimité.

Avis concernant la démarche d'évaluation qualitative – DEQ4 : 2020-2022 – Propositions thématiques sectorielles

Avis de la Section « Services ambulatoires » du 16 mai 2019 : Avis favorable à l'unanimité.

Avis concernant l'arrêté 2019/763 du Collège de la Commission communautaire française du 13 juin 2019 portant application du décret du 5 mars 2009 relatif à l'offre des services ambulatoires dans les domaines de l'action sociale, de la famille et de la santé. 1^{re} lecture (Rapport d'activités)

Ce point relatif à l'avis sur l'arrêté 2019/763 du 13 juin 2019 a été retiré de l'ordre du jour de la réunion du 19 septembre 2019.

En effet, le décret prévoit que les textes réglementaires soient soumis à l'avis du Conseil consultatif de l'aide aux personnes et de la santé. Il s'agit d'une « norme obligatoire ». La Section concernée par le texte ne peut remettre un avis qu'une seule fois et il est impossible de revenir en arrière. Elle ne va donc pas se prononcer sur un texte dont elle sait, par avance, qu'il va être modifié.

Le Président de Section propose aux représentants des ministres de proposer ultérieurement à l'avis de la Section un texte qui sera défendu politiquement par l'actuel Collège et qu'ils seront en mesure de défendre devant la Section.

La Section a néanmoins parcouru le texte et identifié des points d'attention qui ont été mentionnés dans le PV de la réunion.

5. LES AVIS CONCERNANT LES AGRÈMENTS, RENOUVELLEMENTS, MODIFICATIONS, REFUS, RETRAITS D'AGRÈMENTS ET DÉROGATIONS RELATIVES AUX AGRÈMENTS

Secteur « Services de santé mentale »

Modification d'agrément pour extension de cadre : 8

Secteur « Services actif en matière de toxicomanies »

Modification d'agrément provisoire pour modification siège activités : 1

Modification d'agrément pour extension de cadre : 2

Demande d'agrément à durée indéterminée : 1

Secteur « Centres d'action sociale globale »

Néant

Secteur « Centres de planning familial »

Demande de dérogation pour qualification d'un travailleur : 3

Modification d'agrément pour extension du cadre : 4

Modification d'agrément pour changement de nom : 1

Modification d'agrément pour modification siège activités : 1

Secteur « Maisons médicales »

Modification d'agrément pour modification siège activités : 1

Secteur « Services de médiation de dettes »

Néant

Secteur « Centres d'accueil téléphonique »

Néant

Secteur « Réseaux »

Réseaux « Santé » : néant

Réseaux « Social » : Demande renouvellement agrément : 1

6. AVIS D'INITIATIVE

Avenir du Conseil consultatif : débat et propositions de la section « Services ambulatoires » à l'avis d'initiative du 20 juin 2019 du Bureau du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'aide aux personnes et de la santé sur l'avenir de la fonction consultative en Commission communautaire française.

Avis du Bureau du Conseil consultatif du 20 juin 2020 :

Avis d'initiative du Bureau du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'aide aux personnes et de la santé sur l'avenir de la fonction consultative en Commission communautaire française.

Le Conseil consultatif bruxellois francophone de l'aide aux personnes et de la santé a été créé par le décret de la Commission communautaire française du 5 juin 1997.

Le Bureau estime que le Conseil consultatif est un lieu légitime de rencontre, de compréhension et d'aide à la décision entre les secteurs concernés, l'autorité politique et les administrations. Le Conseil consultatif est l'un des lieux importants qui permet tout à la fois aux secteurs d'avoir une meilleure compréhension des règles administratives auxquelles ils sont soumis et à l'autorité politique d'avoir une meilleure connaissance du terrain. Il doit à ce titre être le lieu privilégié du débat sur l'adaptation des dispositifs social-santé aux demandes des usagers et aux besoins de la population bruxelloise.

À l'aube d'une nouvelle législature, il nous importe de maintenir cette fonction consultative, et d'y apporter des améliorations dans son fonctionnement.

Ainsi, nous recommandons :

1. – de maintenir l'implication conjointe de personnes représentantes des usagers, des travailleurs et des employeurs des secteurs concernés ainsi que d'experts au sein d'un organe consultatif, et ce quel que soit le dispositif de concertation qui pourrait être mis en place en application du protocole d'accord non marchand 2018 inscrivant la fonction consultative auprès du Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale;
- d'être attentif à l'équilibre des secteurs représentés en actualisant les règles d'attribution des mandats;
- d'allouer plus de moyens au fonctionnement du Conseil consultatif permettant le renforcement du secrétariat, la mise à disposition d'outils facilitant l'analyse et la prise de décision, d'obtenir des statistiques des secteurs, ...;
2. de créer un lien structurel entre l'organe de consultation de la Commission communautaire française et celui de la Commission communautaire commune afin de pouvoir penser les politiques sociales et de santé sur le territoire bruxellois.

De manière générale, l'organe de consultation doit être saisi plus rapidement des projets qui font l'actualité des ministères et le dialogue entre les secteurs et l'autorité politique doit y être soutenu et facilité.

7. PRÉSENTATIONS ÉTUDES ET DIVERS

- Présentations par Mme Dominique MAUN, Conseillère cheffe de service de la procédure de traitement des plaintes mise en place par le Service de l'Inspection dans le cadre des lois et décrets régissant les secteurs « ambulatoire, personnes âgées, maisons d'accueil, hôpitaux et personnes handicapées ».
- Présentation par M. Manu GONÇALVES, Président de La Ligue bruxelloise pour la santé mentale et M. Martin CAUCHIE, Chercheur de « L'étude sur les positions et les représentations du Secteur « Santé mentale » Commission communautaire française sur la réforme fédérale dite réforme 107 » (esprit de la réforme, ses visées et ses modes de réalisation - pourquoi le secteur de la santé mentale est critique à son égard).

Bruxelles, le 17 septembre 2020,

Le Président,

Michel DUPONCELLE.

4. Section « Cohésion sociale »

1. RAPPEL DES SECTEURS CONCERNÉS PAR LA SECTION

Pour mémoire, le décret du 13 mai 2004 relatif à la cohésion sociale a mis en place la section « Cohésion sociale » dans le décret du 5 juin 1997 portant création du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'aide aux Personnes et de la Santé.

À l'instar des autres sections, la section Cohésion sociale a pour mission de donner, d'initiative, à la demande de l'Assemblée ou à la demande du Collège, des avis sur toutes les questions qui concernent la cohésion sociale. Son avis est ainsi requis sur les projets de décrets et leurs arrêtés d'exécution ainsi que sur les contrats communaux et régionaux de cohésion sociale.

2. LES MEMBRES

L'arrêté du 11 septembre 1997 portant exécution du décret du 5 juin 1997 portant création du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'aide aux personnes et de la santé, modifié par l'arrêté du 26 mai 2005 dispose que la section Cohésion sociale du Conseil consultatif est composée de 24 membres effectifs et de 24 membres suppléants :

- 10 membres représentent les pouvoirs organisateurs, dont une moitié est présentée par les communes éligibles et l'autre par le secteur associatif;
- 3 membres représentent les travailleurs;
- 4 membres représentent les utilisateurs ou les publics cibles;
- 7 membres sont nommés à titre d'experts.

Par ailleurs, 4 représentants du Centre régional d'appui en Cohésion sociale et désignés par lui, siègent à titre consultatif.

En 2019, les membres suivants ont démissionné :

- Mme Myriem AMRANI en tant que Présidente, elle reste néanmoins membre effectif « Représentant les pouvoirs organisateurs et présentés par le secteur associatif »;
- Mme Livia TREFOIS en tant que membre effectif « Représentant les pouvoirs organisateurs et présentés par les communes éligibles »;
- M. Rik BAETEN en tant que membre suppléant « Représentant les pouvoirs organisateurs et présentés par le secteur associatif »;

Ces membres démissionnaires n'ont pas été remplacés en 2019.

3. LES RÉUNIONS

En 2019, la section « Cohésion sociale » s'est réunie à 9 reprises, à savoir le 22 janvier, le 26 février, le 5 mars, le 23 avril, le 10 mai, les 25 et 26 juin, le 24 septembre et le 26 novembre.

Le nombre de présents a été en moyenne de 12 et le nombre de votants de 13.

22/01 Le rapport d'activités 2018 a été approuvé par la section à l'unanimité des personnes présentes : Vote : 13 votes positifs.

4. EXAMEN DE PROJETS DE TEXTES LÉGAUX ET AVIS SUR CES TEXTES

22/01

- 1) Avis sur l'avant-projet d'Arrêté du Collège de la Commission Communautaire Française portant exécution du décret de la Commission Communautaire Française relatif à la Cohésion sociale.

Les membres ont décidé de se réunir en groupe de travail le 28 janvier, les 15 et 19 février et le 1^{er} mars 2019 de 9 à 12h.

- 2) Avis sur l'arrêté 2018/2246 modifiant l'arrêté du 18 octobre 2001 du Collège de la Commission communautaire française relatif à l'application du décret de la Commission communautaire française du 6 juillet 2001 modifiant diverses législations relatives aux subventions accordées dans le secteur de la politique de la santé et de l'aide aux personnes et relatif à la modification de divers arrêté d'application concernant les secteurs de l'aider aux personnes, de la santé, des personnes handicapées et de l'insertion socioprofessionnel – 1^{re} lecture du 13 décembre 2018 présenté par Youssef HAMMANI.

Vote : 13 votes positifs.

- 05/03** Avis sur l'avant-projet d'Arrêté du Collège de la Commission Communautaire Française portant exécution du Décret de la Commission Communautaire Française relatif à la Cohésion sociale approuvé en 1^{re} lecture.

Vote : 13 votes positifs.

- 23/04** Avis sur l'avant-projet d'Arrêté du Collège de la Commission Communautaire Française portant exécution du Décret de la Commission Communautaire Française relatif à la Cohésion sociale approuvé en 2^{ème} lecture. Les membres ont décidé de se réunir en groupe de travail les 23 et 30 avril et le 7 mai.

- 10/05** Avis sur l'avant-projet d'Arrêté du Collège de la Commission Communautaire Française portant exécution du Décret de la Commission Communautaire Française relatif à la Cohésion sociale approuvé en 2^{ème} lecture.

Vote : 12 votes positifs.

5. LES CONTRATS COMMUNAUX ET RÉGIONAUX ET LEURS AVENANTS

- 26/02** Avis sur l'avenant n° 2 au contrat communal d'Anderlecht.

Vote : 16 votes positifs.

- 25/06** Avis sur l'avenant n° 3 au contrat communal de Schaerbeek : le quorum n'étant pas atteint, le point a été reporté au 26/06 : vote à l'unanimité des personnes présentes.

6. RENOUVELLEMENT DE LA DÉSIGNATION DE LIRE ET ÉCRIRE EN TANT QUE CREDAF

- 26/02** Vote : 15 votes positifs.

7. DIVERS POINTS D'INFORMATION

- 23/04** Répartition des réserves communales de Saint-Josse.

- 25/06** Répartition de la réserve communale de Saint-Gilles et de Schaerbeek.

- 24/09** Présentation des représentants de la ministre en charge de la Cohésion sociale Nawal BEN HAMOU : Joël MATHIEU, Pablo CALLER i SALAS, Florence WAUTELET et perspectives pour la législature à venir.

26/11

- 1) Décret de Cohésion sociale : suivi de sa mise en œuvre.
- 2) La mise en place d'un régime d'agrément au regard des enjeux financiers et en termes de volume d'action – point de vue du CRAcs.

Pour le Vice-Président,

Alain WILLAERT

La secrétaire

Jessica VANSTECKELMAN

5. Section « Hébergement »

1. SECTEURS CONCERNÉS

La Section « Hébergement » du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'aide aux personnes et de la santé a pour mission de donner des avis sur les questions qui concernent les structures d'accueil et/ou de soins résidentielles. Les secteurs concernés sont :

- les établissements résidentiels pour personnes âgées : les résidences services et les maisons communautaires;
- les services d'accueil de jour pour personnes âgées;
- les maisons d'accueil;
- les hôpitaux;
- les initiatives d'habitations protégées.

2. LES MEMBRES

Du 1^{er} septembre 2018 au 14 novembre 2019, la Section était composée des 13 membres effectifs et des 13 membres suppléants suivant :

Représentants les pouvoirs organisateurs :

Effectifs	Suppléants
Ayse CIRMIK	Joëlle DEWALHENS
Pascale WESEL	Colette JACOB
Catherine VERDICKT	Martine DEPREZ
Christine VANHESSEN	Clara MENNIG

Représentants les travailleurs :

Effectifs	Suppléants
Naïma AMAKRAN	Yves DUPUIS
Chaimae DAHROUCH	Nathalie SNAKKERS
Isabelle JANSSENS	—

Représentants les utilisateurs ou publics cibles :

Effectifs	Suppléants
Marie-Pierre DELCOUR	Sophie GOFFINET
Anne JAUMOTTE	Gerlinde BREMHORST
Daniel FULD	Marion VOSSSEN

Représentants les experts :

Effectifs	Suppléants
Francis KOUEMOU	Amandine PRADE
Christian DEJAER	Florence CROCHELET
Yahyâ HACHEM SAMII	François BERTRAND

Présidence : Mme Christine VANHESSEN

Vice-Présidence : Mme Marie-Pierre DELCOUR

Membres du Bureau : Mme Christine VANHESSEN, Mme Clara MENNIG et Mme Martine DEPRez ainsi que M. Daniel FULD

Depuis le 14 novembre 2019, la Section est composée de la façon suivante :

Représentants les pouvoirs organisateurs :

Effectifs	Suppléants
CIRMIK Ayse	DEWALHENS Joëlle
WESEL Pascale, Vice-présidente	JACOB Colette
VERDICKT Catherine	DEPREZ Martine
VANHESSEN Christine, Présidente	MENNIG Clara

Représentants les travailleurs :

Effectifs	Suppléants
DUPUIS Yves	DE COMMER Nicolas
CONVENS Vinciane	–
JANSSENS Isabelle	–

Représentants les utilisateurs/publics-cibles :

Effectifs	Suppléants
KODECK Amandine	GOFFINET Sophie
JAUMOTTE Anne	BREMHORST Gerlinde
FULD Daniel	DUBETZ Elise

Représentants les experts :

Effectifs	Suppléants
KOUEMOU Francis	PRADE Amandine
DEJAER Christian	CROCHELET Florence
–	BERTRAND François

Présidence : Mme Christine VANHESSEN

Vice-Présidence : Mme Pascale WESEL

Membres du Bureau : Mme Christine VANHESSEN, Mme Clara MENNIG et Mme Martine DEPRez ainsi que M. Daniel FULD

3. LES RÉUNIONS

En 2019, la Section « Hébergement » s'est réunie à 7 reprises.

4. EXAMEN DE PROJETS DE TEXTES LÉGAUX ET AVIS SUR CES TEXTES

Arrêté 2018/2246 du Collège de la Commission communautaire française modifiant l'arrêté du 18 octobre 2001 : Intégration des nouvelles mesures de l'accord Non-Marchand 2018 dans la législation actuelle. Présentation par M. BERNARDES PORTO de la Cellule d'appui du SPFB.

Avis : 4 favorables et 3 abstentions.

La Section demande l'intégration dans les accords NM des services d'accueil de jour pour personnes âgées ou tout autre secteur qui aurait été omis et souhaite la confirmation de la pérennité des mesures du non marchand notamment par l'indexation des subventions et l'évaluation régulière des moyens disponibles.

5. ACCORDS DE PRINCIPE, AGRÉMENTS, RENOUVELLEMENTS, MODIFICATIONS, REFUS ET RETRAITS D'AGRÉMENTS, DÉROGATIONS POUR UN MEMBRE DU PERSONNEL

Résidences-services

Néant

Secteur des services d'accueil de jour pour personnes âgées

Demande d'agrément provisoire en tant que service d'accueil de jour pour personnes âgées de l'asbl « Atoll du Levant » : avis favorable à l'unanimité sous réserve de la réception de l'attestation du Bourgmestre et du changement d'affectation des locaux.

Demandes du service d'accueil de jour pour personnes âgées de l'asbl « Les Hortensias » :

- dérogation de personnel : avis favorable à l'unanimité;
- demande d'agrément : Avis favorable à l'unanimité pour un agrément à durée limitée d'un an (du 1^{er} mars 2019 au 28 février 2020);
- deux demandes de dérogation pour deux membres de son personnel : avis favorables à l'unanimité.

Secteur des maisons d'accueil

Demandes d'agrément de mission spécifique :

- « Chant d'Oiseau » : Mission « Soutien à la parentalité » : avis favorable à l'unanimité;
- « Home Victor Dupré » : Mission « Soutien des victimes de violences conjugales et intrafamiliales » : avis favorable à l'unanimité;
- « Le Home Baudouin » : Mission « Logement accompagné » : avis favorable à l'unanimité;
- « L'Îlot » : Mission « Soutien à la parentalité » : avis favorable à l'unanimité;
- « Source – Maison d'accueil La Rive » : Mission « Logement accompagné » : avis favorable à l'unanimité;
- « Association des Œuvres Sociales de l'Armée du Salut en Belgique – Foyer Georges Motte » : Mission « Logement accompagné » : avis favorable à l'unanimité.

Secteur Hôpitaux et Maisons communautaires

Demande de prorogation d'agrément des 10 lits K1 de l'asbl « PARHELIE SITE DE BROQUEVILLE » et de prorogation d'agrément des 10 lits K et des 14 lits K de l'asbl « PARHELIE SITE FONDS'ROY » pour la période du 1^{er} novembre 2018 au 31 octobre 2023 : avis favorable à l'unanimité.

Demande d'agrément comme maison communautaire de l'asbl « Entre voisins » : avis favorable à l'unanimité.

6. TRAVAUX ET AVIS D'INITIATIVES

Avis d'initiative relatif à la présentation du rapport sur le dernier dénombrement des sans-abris à Bruxelles par M. François BERTRAND, La Strada : point reporté.

Présentation et approbation du rapport d'activités 2018.

7. DIVERS

Compte-rendu des discussions en Bureau :

- Arrêté non marchand.
- Décret « Infrastructures » permet d'obtenir un soutien financier pour mise aux normes ou achat de bâtiments : les services d'accueil de jour sont intégrés aux opérateurs bénéficiaires.
- Avis partenariat Union européenne/Japon, sur un partenariat Union européenne/Arménie, sur un accord de coopération portant sur la promotion de la santé et la FEDITO entre la Commission communautaire française/Tunisie.
- Rapport sur le « *Handistreaming* ».
- Constitution de l'asbl « Bruss'Help » qui remplace la Strada.
- Réflexion avenir et rôle du Bureau : avis d'initiative sur la fonction consultative.
- Présentation suites de la journée d'étude « Bruxelles Région Aidante » du 20 mars 2019.
- Avis sur des accords-cadres de coopération : l'un avec le Rwanda, l'autre avec la Guinée.
- Deux avis concernant des demandes d'immunité fiscale.
- Approbation d'une note à l'attention des ministres, sur 4 thématiques.

Autres points :

- Colloque 13 juin 2019 organisé par Écoute sénior et Brussels *Meldpunt ouderenmis(be)handeling* intitulé « Quand proches et professionnels entourent une même personne : comment prendre soin de chacun ? »
- Ouverture par le Forum – Bruxelles contre les inégalités, le CBCS, la FdSS, Bxl-Laïque et l'HE2B/IESSID de l'« École de Transformation Sociale ».
- Présentation procédure de traitement des plaintes par le Service de l'Inspection dans le cadre des lois et décrets régissant les secteurs « ambulatoires, personnes âgées, maisons d'accueil, hôpitaux et personnes handicapées ».
- Évocation de la problématique des attestations SIAMU et du Bourgmestre.
- Évocation de l'opportunité d'inviter la Fédération laïque des centres de planning familial à propos de son projet (en collaboration avec la Free Clinic et le City planning notamment) sur les victimes de violences conjugales.
- Évocation de la journée des Sans-abri 10 octobre 2019 : rencontre organisée par AMA.

La Présidente,

Christine VANHESSEN.

6. Section « Personnes handicapées »

INTRODUCTION

En créant une Section unique « Personnes handicapées », le décret du 5 juin 1997 (*Moniteur belge* du 9 juillet 1997) portant création du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'aide aux personnes et de la santé a rapproché les politiques menées dans ce secteur. Cette Section a pour mission de donner des avis d'initiative ou à la demande du Collège sur toutes les questions concernant les personnes handicapées.

Un arrêté du Collège du 11 septembre 1997 (*Moniteur belge* du 3 novembre 1997) exécute le décret du 5 juin 1997 et fixe sa date d'entrée en vigueur.

Les membres sont nommés à la date du 1^{er} juillet 2003 par l'arrêté 2003/492 du Collège de la Commission communautaire française portant nomination des membres du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'aide aux personnes et de la santé.

La Section « Personnes handicapées » du Conseil consultatif est composée de 24 membres effectifs et de 24 membres suppléants :

- 6 membres représentant les pouvoirs organisateurs;
- 4 membres représentant les travailleurs des secteurs;
- 8 membres représentant les utilisateurs ou les publics cibles;
- 6 membres nommés à titre d'expert.

Le Secrétariat de la Section est organisé par des fonctionnaires du Service bruxellois. Elle se réunit dans les locaux de la Commission communautaire française.

RÔLE ET MISSION

D'initiative ou à la demande du Collège, la Section « Personnes handicapées » a pour mission de donner des avis sur toutes les questions qui concernent les personnes handicapées. Son avis est requis sur les projets de décrets et leurs arrêtés d'exécution ainsi que lorsqu'une norme prescrit l'obtention de l'avis d'un organe consultatif pour un service ou un centre agréé par le Collège dans un des secteurs susmentionnés.

SECTIONS

La Section « Personnes handicapées » fait partie du Bureau.

D'initiative, à la demande du Collège ou à la demande d'une Section, le Bureau a pour mission de donner des avis sur toute question qui concerne plusieurs Sections.

1. SECTEURS CONCERNÉS

La Section « Personnes handicapées » du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'aide aux personnes et de la santé a pour mission de donner des avis d'initiative ou à la demande du Collège sur toutes les questions concernant les personnes handicapées. Son avis est requis sur les projets de décrets et leurs arrêtés d'exécution ainsi que lorsqu'une norme prescrit l'obtention de l'avis d'un organe consultatif pour un service ou un centre agréé par le Gouvernement francophone bruxellois dans un des secteurs suivants :

Accueil et hébergement

- Centres de jour et d'hébergement (adultes/enfants);

- Centres de jour pour adultes/enfants (scolarisés ou non);
- Service de participation par des activités collectives.

Prestations individuelles

- Pré-instruction (Admission);
- Aides individuelles à l'intégration;
- Emploi-Formation;
- Accueil de jour et hébergement.

Emploi et aides à l'intégration

- Services d'accompagnement;
- Service d'appui à la communication et à l'interprétation pour personnes sourdes;
- Services spécialisés en matière d'accessibilité de l'espace social aux personnes handicapées;
- Entreprises de travail adapté;
- Services d'accueil familial;
- Services d'appui à la formation professionnelle;
- Services de soutien aux activités d'utilité sociale;
- Services de loisirs inclusifs.

2. MEMBRES

La Section « Personnes handicapées » est composée, normalement, de 24 membres effectifs et de 24 membres suppléants. Toutefois, certaines démissions n'ont pu être remplacées actuellement.

Représentant les pouvoirs organisateurs :

Membres effectifs	Membres suppléants
Annick SEGERS	Daphné FOUCART
Abdel LAQDIM	Joël GUILLAUME
Marianne FEDOROWICZ	Marianne NINFORGE
Marie DEDOBBELEER	Benoît CEYSENS
Violaine VAN CUTSEM	Pascale CARRIER
Isabelle VAN CUTSEM	Catherine PROVOOST

Représentant les travailleurs :

Membres effectifs	Membres suppléants
Luca BALDAN	Dimitra PENIDIS
Spero HOUMEY	Yves DUPUIS
Fabien BOUCQUEAU	Nathalie MICHEL
Patricia RIVOLA	Isabelle JANSSENS

Représentants les utilisateurs ou publics cibles :

Membres effectifs	Membres suppléants
Chantal PIRLOT de CORBION	Samir EL BIDADI
Pascale VAN DER BELEN	Damien LOGGHE
Aude PICAUVET	Marc TREMOUROUX
Ouiam MESSAOUDI	Marc VAN HOEY
Cinzia AGONI	Jean-François ULLENS
Nino PEETERS	Alexandra DAOUST
Thomas DABEUX	Marianne MORMONT
Aurore ROSSI	Elise DUBETZ

Représentant les experts :

Membres effectifs	Membres suppléants
Michel MAGIS	–
Christine CROISIAUX	Noémie SCHONKER
Miguel GEREZ	Françoise VANROESSEL
Chantal LIGNY	Gaëtane du BUS
Véronique GHESQUIERE	Marie-Ange VANDECANDELAERE
Joëlle JOSSE	Jean-Benoît DUFOUR

COMPOSITION DU BUREAU

Président : M. Michel MAGIS

Vice-Présidente : Mme Chantal PIRLOT de CORBION

3. RÉUNIONS

En 2019, la Section « Personnes handicapées » s'est réunie à onze reprises.

Le taux de participation moyen est de 15,7 personnes.

4. PRÉSENTATIONS

- Présentation du secteur de l'aide et de la protection de la jeunesse, par Michèle MEGANCK, Valérie LATAWIEC, Marie THONON et Marianne DELORD.
- Le budget, par Etienne COPPIETERS.
- Conclusions de la situation de grande dépendance, par Mireille JOHNEN.
- Présentation de la journée Bruxelles-Région aidante, par Christine CROISIAUX.
- Présentation des propositions de la Direction d'administration de l'aide aux personnes handicapées dans le cadre du Memorandum du Service public francophone bruxellois à l'attention du futur Gouvernement francophone bruxellois.
- Présentation de l'Accord du Gouvernement francophone bruxellois, en ce qui concerne l'aide aux personnes handicapées, par Céline VAN NEYVERSEEL, représentante du Cabinet.
- Transport scolaire des personnes en situation de handicap, par Agnès SCHERBAM.

- Présentation du rapport d'activités 2018 de la DAPH.
- Présentation du rapport d'activités 2018 du CCPH.

5. EXAMENS DE PROJETS DE TEXTES LÉGAUX ET AVIS SUR CES TEXTES

- ETA : arrêté et annexes – 1^{ère} lecture.
- Arrêté modifiant diverses législations relatives aux subventions accordées dans le secteur de la santé, de l'aide aux personnes, des personnes handicapées et de l'insertion professionnelle (ANM).
- Présentation des projets particuliers et innovants 2018.
- Réduction fiscale de certaines libéralités de l'asbl PUSH – 1040 Bruxelles.
- Réduction fiscale pour libéralités du CAWAB – 1150 Bruxelles.
- Projet d'arrêté présenté au GT Aides Individuelles.
- Procédure de traitement des plaintes par le Service de l'Inspection dans le cadre des lois et décrets régissant les secteurs «ambulatoire, personnes âgées, maisons d'accueil, hôpitaux et personnes handicapées» (Dominique MAUN).
- Arrêté fixant la liste des modalités et des critères des interventions relatives aux aides à l'inclusion visées à la section 2 du chapitre III de l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française du 7 mai 2015 relatif aux prestations individuelles et aux aides à l'emploi des personnes handicapées.
- Redistribution du quota des ETA.
- Comités d'accompagnement d'octobre 2019 des Projets Particuliers Agréés : évocation des conclusions (évocation orale, sans note).

6. ACCORDS DE PRINCIPE, AGRÉMENTS, RENOUVELLEMENTS, MODIFICATIONS, REFUS ET RETRAITS D'AGRÉMENTS

- Convention du service d'accompagnement SABX avec le Collège afin d'exercer les missions de service d'appui à la formation professionnelle.
- Convention du service d'accompagnement SISAHM avec le Collège afin d'exercer les missions de service d'appui à la formation professionnelle.
- Convention du service d'accompagnement de la Ligue Braille avec le Collège afin d'exercer les missions de service d'appui à la formation professionnelle.
- Agrément et subventionnement de l'asbl « Jangada » pour le fonctionnement de son service de logement inclusif.
- Agrément du service d'accompagnement « Trait d'Union » de l'asbl Institut Decroly.
- Agrément des dispositifs CAP FSE visé à l'article 5 et 70 du nouveau projet d'arrêté ETA.
- Renouvellement d'agrément de l'asbl « Centre de rééducation de l'enfance à Bruxelles (C.R.E.B) » pour la gestion du centre d'hébergement pour enfants « CREB l'Oiseau bleu ».
- Renouvellement et modification d'agrément de l'asbl « Facere » pour la gestion du centre de jour pour personnes handicapées « Facere ».

- Renouvellement d'agrément de l'asbl « Centres d'hébergement pour personnes adultes atteintes d'un handicap mental » pour la gestion du centre d'hébergement pour personnes handicapées « Hama II ».
- Renouvellement et modification d'agrément de l'asbl « Centre d'hébergement pour personnes adultes atteintes d'un handicap mental » pour la gestion du centre d'hébergement pour personnes handicapées « Hama I ».
- Renouvellement et modification d'agrément de l'asbl « Farra Bruxelles-Capitale » devenue « Farra (foyer d'activités, de résidence et de répit pour adultes) » pour la gestion du centre d'hébergement pour personnes handicapées « Méridien hébergement ».
- Renouvellement et modification d'agrément de l'asbl « Farra Bruxelles-Capitale » devenue « Farra (foyer d'activités, de résidence et de répit pour adultes) » pour la gestion du centre de jour pour personnes handicapées « Méridien jour ».
- Renouvellement et modification d'agrément de l'asbl « Institut Decroly » pour la gestion du centre d'hébergement pour enfants « Institut Decroly ».
- Renouvellement et modification d'agrément de l'asbl « Institut Decroly » pour la gestion du centre de jour pour enfants scolarisés « Institut Decroly ».
- Renouvellement d'agrément de l'asbl « Institut Royal d'accueil pour le handicap moteur (Irahm en abrégé) » pour la gestion du service de participation par des activités collectives « Kaligrav ».
- Renouvellement d'agrément de l'asbl « Groupement d'entraide sociale – La Famille » pour la gestion du centre de jour pour enfants scolarisés « La Famille ».
- Renouvellement et modification d'agrément de l'asbl « L'Arche-Bruxelles » pour la gestion du centre d'hébergement pour personnes handicapées « Les Foyers de l'Arche ».
- Renouvellement d'agrément des Tof-Services.
- Renouvellement d'agrément de APAM.
- Renouvellement d'agrément de FOES.
- Renouvellement d'agrément de l'asbl « Irsa – Centre de services » pour la gestion du centre de jour pour enfants non scolarisés « Irsa ».
- Renouvellement d'agrément de l'asbl « Solidaritas-centre de rééducation de l'enfance à Bruxelles» (Solidaritas-CREB en abrégé) pour la gestion du centre de jour pour enfants non scolarisés « Solidaritas CREB ».
- Renouvellement d'agrément du service d'accompagnement Cap Idéal.
- Renouvellement d'agrément du service de soutien aux activités d'utilité sociale PUSH.
- Renouvellement d'agrément de l'asbl « Résidence la Forêt » pour la gestion du centre de jour pour personnes handicapées « La Forêt ».
- Renouvellement d'agrément de l'asbl « Centre éducatif permanent » pour la gestion du centre de jour pour personnes handicapées « Les Fougères ».
- Renouvellement d'agrément de l'asbl « La Passerelle » pour la gestion du centre d'hébergement pour enfants « La Passerelle ».
- Renouvellement d'agrément de l'asbl « La Bastide – assistance psychologique » pour la gestion du centre de jour pour personnes handicapées « La Bastide ».
- Renouvellement d'agrément de l'asbl « Centre Espoir et Joie » pour la gestion du centre de jour pour personnes handicapées « Centre de jour Espoir et Joie ».

- Modification d'agrément du service d'accompagnement SUSA (passage de la catégorie 4 à 5).
- Modification d'agrément du service d'accompagnement de l'asbl « FAMISOL ».
- Retrait d'agrément du projet particulier Fratriha (asbl Inclusion) au 31 décembre 2019.

7. GROUPES DE TRAVAIL

- Groupe de travail relatif à l'aide individuelle;
- Groupe de travail relatif à l'intégration professionnelle en milieu ordinaire;
- Comité de suivi du plan d'action grande dépendance;
- Groupe de travail relatif aux mesures de contention;
- Plateforme Vieillesse.

8. GROUPES DE TRAVAIL DANS LESQUELS LA SECTION EST REPRÉSENTÉE

- Le Bureau;
- La Commission régionale de la Mobilité – section PMR »;
- Le Transport scolaire;
- L'Intégration et l'Inclusion scolaire;
- Le Conseil des personnes handicapées (*Handistreaming* Région Bruxelles-Capitale);
- Le Groupe de coordination *Handistreaming* (Commission communautaire française);
- La Commission d'accompagnement convention ONU.

9. INVITATION DE PERSONNES EXTERNES À LA SECTION

- M. Rudi VERVOORT, ministre de tutelle;
- Mme Céline VAN NEYVERSEEL, conseillère du cabinet du ministre Rudi VERVOORT;
- Mme Catherine HARTMANN, attachée du cabinet du ministre Rudi VERVOORT;
- M. E. COPPIETERS, conseiller du cabinet FREMAULT;
- Mme S. LANGE, stagiaire du cabinet FREMAULT;
- M. SCHEERS, conseiller du cabinet JODOIGNE;
- M. Y. HAMMANI, conseiller du cabinet LAANAN;
- Mme Michèle MEGANCK, juge de la Jeunesse;
- Mme Valérie LATAWIEC, conseillère-adjointe Service de l'Aide à la Jeunesse (SAJ);
- Mme Marie THONON, administration générale de l'aide à la jeunesse Service général des SAJ, SPJ et de la Prévention;

- Mme Marianne DELORD, responsable du SPJ de Bruxelles;
- Mme Mireille. JOHNEN, grande dépendance, Service PHARE;
- Mme Agnès SCHERBAM, conseillère chef de service, Service du Transport scolaire;
- M. Nicolas BERNARDEZ PORTO, attaché, Coordinateur non-marchand.

10. COMMISSION DE RÉEXAMEN

- Composition des membres et ROI;
- Approbation du ROI.

11. DIVERS

- Désignation des 2 membres pour le GT *Handistreaming* Commission communautaire française.
- Rapport *Handistreaming*.
- Approbation du Memorandum du CCPH.
- Feedback de la rencontre avec la délégation française en Ile-de-France.
- Préparation de la venue de la délégation française Ile-de-France à Bruxelles.
- Mise en œuvre d'une politique du handicap globale et intégrée.

Le Président,

Michel MAGIS

7. Section « Promotion de la santé »

1. RAPPEL DES SECTEURS CONCERNÉS PAR LA SECTION

La Section « Promotion de la santé » du Conseil consultatif a été créée par le décret relatif à la Promotion de la santé du 18 février 2016.

Ce décret définit la promotion de la santé comme « le processus qui vise à permettre à l'individu et à la collectivité d'agir sur les facteurs déterminants de la santé et, ce faisant, d'améliorer celle-ci, en privilégiant l'engagement de la population dans une prise en charge collective et solidaire de la vie quotidienne, alliant choix personnel et responsabilité sociale. La promotion de la santé vise à améliorer le bien-être de la population et à réduire les inégalités sociales de santé en mobilisant de façon concertée l'ensemble des politiques publiques ».

La Section « Promotion de la santé » est chargée de donner des avis sur toutes les questions qui concernent la promotion de la santé, y compris sur la médecine préventive, et d'instruire les questions d'éthique que ce soit d'initiative, à la demande de l'Assemblée sur des propositions de décret, ou à la demande du Collège.

Son avis est requis sur des projets de décret et d'arrêtés d'exécution relatifs à la politique de la santé et plus particulièrement de la promotion de la santé, ainsi que sur le Plan de Promotion de la santé. Il est aussi requis sur les appels à candidatures du service d'accompagnement et des services de support et les appels à projets destinés aux acteurs, ainsi que sur les dossiers de candidatures et les réponses aux appels à projets pour des subventions supérieures à 50.000 euros indexés.

2. LES MEMBRES

Section est composée de 14 membres effectifs et de 13 suppléants.

Membres effectifs	Membres suppléants
GOSSELAIN Yves	ALLART Muriel
TAEYMANS Bernadette	MONTILLA Begonia
VANDERSTICHELEN Emilie	DUMONT Marc
BOUCHER Antoine	–
DUFRANE Michaël	VANDENABEELE Philippe
DUPUIS Yves	CHAFI Abder
WILLIOT Chantal	DUBETZ Elise
POCHON Christine	CANTELLI Fabrizio
DIELEMAN Myriam	MARTIN Thierry
MANNAERTS Denis	DÉJOU Frédérique
GODIN Isabelle	AUJOULAT Isabelle
CASERO Lucia	VAN HUYCK Catherine
DE BOCK Christian	VANKELEGOM Bruno
MOREL Jacques	VEGAIRGINSKY Catherine

Présidence : M. Jacques MOREL

Vice-Présidence : Mme Myriam DIELEMAN

Membres du Bureau : M. Christian DE BOCK, Mme Myriam DIELEMAN, Mme Isabelle GODIN, M. Jacques MOREL.

3. LES RÉUNIONS

En 2019, 8 séances de la section se sont tenues les 25 janvier, 23 mars, 26 avril, 24 mai, 20 juin, 26 septembre, 25 octobre et 21 novembre. La section a participé à plusieurs réunions du bureau du Conseil consultatif ouvrant à un partage de l'information émanant des différents secteurs de la politique de l'aide aux personnes et de la santé.

4. EXAMEN DE PROJETS DE TEXTES LÉGAUX ET AVIS SUR CES TEXTES

La Section n'a pas été saisie pour remettre avis sur un quelconque texte légal en 2019. Cependant, elle a pris connaissance de trois plans ou projets de plan relatifs aux politiques de santé à Bruxelles.

En janvier 2019, Isabelle FONTAINE, directrice d'administration de la Direction des affaires sociales et de la santé et Michel DUPONCELLE, président de la section ambulatoire du Conseil ont présenté les travaux menés par l'administration et les travailleurs du secteur pour une réforme du cadre législatif du secteur ambulatoire, travaux baptisés « Chambulatoire ». À terme, plus de liens devraient pouvoir être faits entre le secteur ambulatoire et le secteur de la promotion de la santé qui a pu apporter sa compétence pour l'organisation des ateliers des journées « Chambulatoire ».

En mars 2019, le Plan santé bruxellois a fait l'objet d'une présentation par Olivier GILLIS, directeur de l'Observatoire de la santé et du social. Le Plan a été approuvé par le Collège réuni le 21 mars 2019. Il a, entre autres, pour objectif d'offrir un cadre aux actions santé sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale autour d'axes comme la réduction des inégalités sociales de santé et l'amélioration de la cohérence et de l'accessibilité du parcours de soins. La Section note alors les articulations possibles avec le plan de promotion de la santé.

En mai 2019, Mira GOLDWICHT, du service de Promotion de la santé de la Commission communautaire française, a présenté les perspectives d'évaluation du Plan bruxellois de promotion de la santé. Il s'agit de mettre en œuvre l'évaluation telle qu'elle est envisagée dans le décret de Promotion de la santé. Ce plan d'évaluation a été validé par l'Instance de pilotage et a fait l'objet d'une présentation devant les représentants des organismes piliers ainsi qu'auprès de l'Observatoire bruxellois de la santé et du social (CCC). Il est à noter que le décret n'assigne pas de rôle précis dans ce processus d'évaluation à la section Promotion de la santé du C.C, si ce n'est que celle-ci doit se prononcer sur l'actualisation du plan de promotion de la santé. Il s'agira par conséquent de voir quel rôle la section pourra jouer en émettant, par exemple, des avis d'initiative sur les dynamiques évaluatives. La Section note, entre autres, en vue d'un aménagement du dispositif, les points d'attention tels que la mise en cohérence du cycle de réalisation du plan, l'explicitation de la notion d'expertise sur laquelle porte l'évaluation des opérateurs, l'articulation entre plan stratégique et plan opérationnel, la nécessité d'obtenir un regard extérieur sur l'évaluation de la politique de promotion de la santé.

Cette présentation de l'évaluation a été suivie en juin 2019 par la présentation du projet d'évaluation réaliste mené par l'UCL-RESO associant des opérateurs de promotion de la santé. Il ouvre la voie à une manière réflexive et formative de l'évaluation d'intervention en promotion de la santé.

5. RÉUNIONS COMMUNES AVEC D'AUTRES SECTIONS

Néant.

6. TRAVAUX ET AVIS D'INITIATIVE

La Section a remis un avis d'initiative afin de proposer au nouvel exécutif en place des modifications du décret du 18 février 2016 relatif à la Promotion de la santé en Commission communautaire française. Son avis a été remis en date du 21 novembre 2019. La Section y souligne le côté soutenant du cadre actuel mais aussi la nécessité de lui apporter des ajustements comme une meilleure définition des rôles des parties prenantes, l'instauration d'un mécanisme de reconnaissances de 5 ans renouvelables (à la place d'appel à projets), l'inscription dans les textes d'une fédération du secteur, la révision des différentes temporalités, l'inclusion de dispositif de recours, l'adaptation de la grille des critères d'évaluation des dossiers de subvention.

7. DIVERS

Vladimir MARTENS, représentant de la ministre Cécile JODOGNE a pris congé de la section en juin, la ministre passant le relais. Lors de la séance de novembre, la section a accueilli Julie PAPAZOGLU, membre du cabinet des nouveaux ministres Barbara TRACHTE, en charge de la Promotion de la santé et Alain MARON en charge de la Santé régionale dont la convergence des compétences social-santé est présentée comme un objectif de la nouvelle législature.

La Section a souhaité mettre à l'agenda des discussions, l'inclusion de la promotion de la santé dans les accords du non-marchand. En effet, le secteur de la promotion de la santé n'en bénéficie pas, contrairement aux secteurs de l'ambulatoire. Cette situation est jugée discriminante pour le secteur.

Le Président,

Jacques MOREL
Denis MANNAERTS (entrée en fonction en avril 2020)

